

- PRÊTS, COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE DE LA SASKATCHEWAN—823, 831
- PRÊTS, INSUFFISANCE DU POUVOIR D'ACHAT QUANT AUX—743
- PRÊTS LIBRES D'INTÉRÊT—624
- PRÊTS MUNICIPAUX  
taux d'intérêts—1315
- PRÊTS PAR LES BANQUES  
agricoles  
comment accordés—1248  
conditions—797  
garantie—801  
importance de la clause relative au manque de récolte—836  
pendant la dépression—800, 829  
taux d'intérêt sur les—791  
à longue échéance, gros, nécessité possible de réduire les autres prêts—609  
Commission canadienne du blé—1315  
Chemin de fer Pacifique-Canadien—296  
cultivateurs et éleveurs, contre la garantie du prêt—816  
dépôts limités par le montant des—193  
dépression, raison de la réduction des—746  
expéditeurs, lettre de voiture pour le blé—793  
gouvernement fédéral et public—162  
gouvernement fédéral, motion à l'effet que les banques ne lui consentent pas de prêts—1068  
insuffisance du pouvoir d'achat en rapport aux—743  
les banques prêtent dix fois plus qu'elles ne détiennent—138  
limites discrétionnaires des gérants etc.—1248  
limités par le montant des dépôts—193  
personnels  
Banque canadienne du commerce  
amendes pour retard dans les paiements—337  
analyse de leur objet—337  
légalité des taxes—318  
plans, déclaration,—310  
sont-ils profitables—320  
taux d'intérêt, etc.—313  
perte de revenu si le gouvernement fédéral empruntait de la Banque du Canada—654  
petits  
assurance des banques à charte quant à leur expansion, avec les restrictions actuelles  
sur l'intérêt—1297, 1299  
Banque canadienne du Commerce, prêts personnels, base légale—318, 1292, 1295,  
1304, 1307, 1310, 1503  
Banque de Montréal, petits prêts par—1309  
Banque royale, petits prêts consentis par la—1299  
commentaires sur les objections du paragraphe 91 (2) projeté de la Loi des banques  
—1292  
retrait du paragraphe—1297  
escompte et intérêt, différence entre—338, 345  
garantie gouvernementale, proposée par G. S. McGeer—1297, 1300, 1303  
petites localités, besoin de facilités—1294  
taux d'intérêt, politique—1292, 1293, 1294  
petits (proposés au Comité)  
assurance concernant le taux légal maximum—1297, 1299  
garanties que les emprunteurs ne seraient pas contraints d'emprunter sur cette base  
plutôt que sur la base ordinaire à un moindre taux d'intérêt—343  
les banques en général se livreraient-elles à ce genre de commerce—340  
opportunité—314  
possibilité de prêts aux cultivateurs à des taux plus élevés qu'ils ne seraient autre-  
ment possibles—293, 1257, 1292  
taux d'intérêt et d'escompte—1255  
placement et  
moindres que les dépôts en tout temps—353  
restreints par les dépôts—165  
proportion des pertes—30  
provinces Maritimes, traitement soi-disant injuste par les banques—1333  
restriction proposée théorie de la réserve en espèce de 100%—1072  
syndicats de vente de blé—802  
garantie—819  
temps de guerre, raisons de la réduction pendant le—684